



Président de la Fédération
13 « La Massillonne »
Rue Paul Arène
83220 LE PRADET
mail : patrickdetourtier@yahoo.fr
Coordinateur
Alain Jérôme
mail : ajerome83@free.fr

LE PRADET le 28 février 2013

Alain JEROME
Coordinateur de la lutte contre le Charançon Rouge
des Palmiers
351 chemin de San Peyre 83220 LE PRADET
06.70.27.28.56

A Monsieur le Maire du PRADET
Vice -Président de T.P.M.

O B J E T : Campagne d'assainissement des Palmiers par la lutte contre les charançons rouges.

REFERENCE : Arrêté ministériel du 21 juillet 2010.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous afin de vous sensibiliser sur la situation particulièrement grave que subissent nos palmiers dans notre région face au charançon rouge.

L'organisation de la lutte contre ce prédateur définie dans l'arrêté, cité en référence a démontré ; après 3 ans d'application ; qu'elle n'était pas efficace, pas adaptée à notre environnement et pas à la hauteur du risque encouru.

Plusieurs raisons expliquent ce résultat :

- un manque de concertation et d'action commune avec tous les propriétaires de palmiers, alors que la menace touche indifféremment le secteur public, les collectivités et les particuliers.
- une communication insuffisante et inadaptée pour toucher de façon efficace tous les acteurs concernés.
- un coût de traitement trop élevé, faisant généralement reculer les particuliers, voire même certaines municipalités et collectivités.
- des résultats contestables des traitements préconisés dans l'Arrêté à la vue du nombre important de palmiers abattus. Les protocoles de traitement satisfaisants en laboratoire le sont beaucoup moins sur le terrain.

Siège de la Fédération : 83220 Mairie LE PRADET

une inexistence de filière de traitement des déchets contaminés sur l'ensemble du territoire.

Ce bilan particulièrement décevant ne doit pas nous convaincre d'un désastre accompli et il est encore possible de sauver notre patrimoine méditerranéen en utilisant d'autres protocoles de traitement et en ayant une meilleure coordination et mobilisation sur le terrain.

L'INRA a mis au point une méthode d'ondothérapie qui permet avec un seul traitement de protéger les palmiers pendant un an.

La méthode simple à appliquer permet à une équipe de deux professionnels bien formés de traiter plus de 150 palmiers par jour.

Le traitement main d'œuvre compris devrait revenir à quelques dizaines d'euros par palmier et par an ; la micro injection est faite à hauteur d'homme.

Le gros avantage de cette méthode, en plus de son coût très accessible, est que le produit utilisé est confiné dans le palmier ce qui, comparé à tous les autres traitements existants, réduit considérablement les risques sur la santé et l'environnement.

La mise en œuvre de cette méthode peut et doit être envisagée dans le cadre de chantier de traitement de tous les palmiers, secteur par secteur infesté.

Cela constituerait un changement radical dans la stratégie de lutte contre ce ravageur, si tous les acteurs sont mobilisés (particuliers propriétaires de palmiers, municipalités, professionnels, FREDON et SRAL). L'assainissement rapide et définitif des zones infestées devient un objectif tout à fait réaliste.

Au bout de deux ou trois ans, les palmiers n'auront plus à être traités.

Cette nouvelle méthode n'a pas encore l'agrément du ministère de l'agriculture et l'objet principal de notre courrier est de vous demander d'intervenir auprès de ce ministère pour lui demander de faire examiner par l'ANSES dans le cadre d'une procédure de saisine d'urgence, la demande d'AMM présentée par Syngenta (traitement des palmiers contre le CRP).

Une réponse favorable et rapide permettrait de mettre en œuvre cette méthode durant le printemps prochain ; ce qui éviterait une nouvelle vague catastrophique de dispersion du CRP.

Cette nouvelle méthode doit néanmoins être complétée par des actions de terrain :

- 1.- créer dans chaque commune une cellule de crise associant tous les acteurs concernés.
- 2.- ces derniers recensent l'ensemble des palmiers Phoenix présents dans chaque commune en s'appuyant sur les C I L ou autres associations de concitoyens, renforcés éventuellement par des agents municipaux formés.
- 3.- mettre en place une information régulière et ciblée sur le C R P par le biais des médias modernes (radio, télé régionale et autres).
- 4.- densifier les réseaux de piégeages dans tous les secteurs (public, privés).
- 5.- organiser une filière de traitement des déchets contaminés sur tout le département, allant du broyage jusqu'à l'incinération.
- 6.- Faire une évaluation régulière de la situation, par agglomération et rectifier les dérives si nécessaire.

Une grande partie de ces actions ont été effectuées sur la commune du PRADET, en partenariat avec la municipalité mais également avec un grand effort des CIL de la commune.

Le coordinateur de la lutte contre le CRD de la fédération des CIL du PRADET.

Alain JEROME

ANNEXE n°1

ACTIONS FAITES PAR LA Fédération des Comités d'Intérêt Locaux (C.I.L.)
du
PRADET

1. Exposé d'un C.I.L. (San Peyre Avenir) auprès de la Fédération des CIL du PRADET sur le danger du Charançon Rouge des Palmiers (CRP).
2. Désignation d'un coordinateur au sein de la Fédération des C.I.L., pour la lutte contre le C.R.P., en la personne d'Alain JEROME, vice-président du CIL précité.
3. En partenariat avec la Municipalité du PRADET, création d'un document d'informations, aux particuliers, sur la lutte contre le C.R.P.
4. Réunion des C.I.L. au sein de la Fédération avec comme objectif, le recensement des palmiers auprès des particuliers, aux moyens de plans cadastraux fournis par la Municipalité du PRADET. (Service Environnement).
5. Elaboration d'une charte, crée en collaboration avec les Entreprises agréées par la Ministère de l'Agriculture, permettant de garantir des prix d'intervention justifiés et raisonnés.
6. Une recherche des meilleures conditions tarifaires pour le piégeage du C.R.P.
7. Organisation d'une première conférence-débat, en partenariat avec la Municipalité et la Fédération des C.I.L., avec comme invité la FREDON (Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles).
8. Organisation d'une deuxième conférence-débat, en partenariat avec la Municipalité avec la présence de Monsieur Michel FERRY, Ingénieur et Chercheur à l'I.N.R.A., spécialiste éminent du Charançon Rouge des Palmiers.